



Non prise en compte de preuves

Par **slovaquemayar**, le **25/10/2018** à **10:07**

bonjour

j'ai un différend concernant l'achat d'un bois.

le voisin qui se l'ai approprié et y dépose des ordures (j'ai signalé les faits à la mairie et déposer 8 plaintes à la gendarmerie).

j'ai l'autorisation d'accès.

le 11/9/2018, j'ai filmé l'individu qui tiré un arbre avec son tracteur et le déposait sur le terrain.

Comme d'habitude, il m' injurié puis m'a jeté une branche que j'ai évité.

il est venu vers moi et m'a frappé.

je l'ai immobilisé et appelé les gendarmes qui sont venus sur place.

Nous nous retrouvons "mises en cause" pour des violences volontaires (infraction de 5 ème classe) et une prise d'empreinte et photo !!!!!

bien sûr j'estime être victime et ne comprend pas la décision du substitut.

je supporte mal cette injustice :j'ai envoyé la copie de a vidéo, la copie de la plainte du propriétaire et demander la copie de l'enregistrement "17" où on entend les injures du voisin.

peut on demander un réexamen du dossier au Procureur

Général : j'estime une injustice flagrante.

merci de votre aide